



Titre Professionnel conducteur du transport routier interurbain de voyageurs

Personnes concernées

Toute personne désireuse d'exercer le métier de » conducteur, en transport public comme en transport privé, sur véhicule de transport en commun.

Objectifs de la formation

Préparer les épreuves et obtenir le Titre professionnel. Obtenir le permis D pour les candidats qui ne l'ont pas à l'entrée en formation. Obtenir la Carte de Qualification Conducteur et l'attestation de formation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST). Être capable de répondre à l'activité type du titre professionnel : Réaliser en sécurité un transport routier interurbain de personnes avec un véhicule de plus de 9 places assises.

Contexte

Le Référentiel Emploi Activités Compétences (REAC), le Référentiel de Certification (RC) et l'arrêté du 09 mars 2004, définissent les modalités de formation et de validation des titres professionnels de conducteur. Le titre professionnel permet de conduire des véhicules lourds dès l'âge de 21 ans avec les permis des catégories D et DE (au lieu de 23 ans).

Contenu de la formation

COMPÉTENCE 1

- Assurer les contrôles de sécurité avant pendant et après le transport interurbain de voyageurs.

COMPÉTENCE 2

- Conduire et manœuvrer en sécurité, de manière écologique et économique, tout type de véhicule de transport routier interurbain de voyageurs, assurer la sécurité et le confort de la clientèle.

COMPÉTENCE 3

- Appliquer les consignes d'exploitation et préparer un transport routier interurbain de voyageurs.

COMPÉTENCE 4

- Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre du transport routier interurbain de voyageurs.

COMPÉTENCE 5

- Prévenir les risques et mettre en œuvre les dispositions nécessaires en cas de situations difficiles, incident ou accident dans le cadre du transport routier interurbain de voyageurs.

COMPÉTENCE 6

- Détecter, décrire les dysfonctionnements de tout type de véhicule du transport routier interurbain de voyageurs et effectuer une intervention mineure.

COMPÉTENCE TRANSVERSALES DE L'EMPLOI

- Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi,
- Valoriser l'image de marque de l'entreprise,
- Mettre en œuvre un comportement visant l'amélioration de la qualité de service.

SESSION DE VALIDATION.



Titre Professionnel conducteur du transport routier interurbain de voyageurs

Prérequis

Être apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français. Posséder le permis B en cours de validité. Possibilité d'accès à la formation aux personnes possédant déjà le permis D1 ou D. Être âgé de 21 ans

Durée

Conformément à l'instruction N° 2013-03 du 04 avril 2013, de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle : 420 heures pour les candidats n'ayant pas le permis D. (315 heures pour ceux qui le possèdent à l'entrée en formation)

Formateurs

Formateurs reconnus compétents ayant suivi une formation et une validation de ses compétences

Dispositifs de suivi

Feuilles de présence émargées par les stagiaires et/ou tracking plateforme de formation

Lieu de formation

Au sein d'un centre City'Pro où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation

Méthodes pédagogiques

Cours théoriques et pratiques. En cours collectifs et/ou E-Learning. En piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commande pour la conduite

Validation des acquis

Examen et validation par un jury professionnel, et par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière

Délais d'accès

Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre

Modalités d'accès

Consultez la page centre sur le site city-pro.info

Accessibilité

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès du centre concernant l'accès à la formation visée

Tarifs et financements

En centre City'Pro ou sur city-pro.info